

OXYGENOTHERAPIE A LONG TERME, DEAMBULATION, PHILIPS, SIMPLYGO

Code LPP : 1118324

Dispositifs médicaux, matériels et produits pour le traitement de pathologies spécifiques. Dispositifs médicaux pour le traitement des maladies respiratoires et oto-rhino-laryngologiques. Dispositifs médicaux pour traitement de l'insuffisance respiratoire et prestations associés. Forfait hebdomadaire pour système pour oxygénothérapie à long terme à domicile avec déambulation, à partir d'un concentrateur d'oxygène portable, SIMPLYGO comprenant la mise à disposition d'un concentrateur fixe. La prise en charge est assurée pour l'oxygénothérapie à long terme, en poste fixe et/ou pour la déambulation, chez les patients éligibles à une oxygénothérapie en mode continu à un débit inférieur ou égal à 2 l/min et/ou éligibles à une oxygénothérapie en mode pulsé. Le forfait devra tenir compte du surcoût de la consommation électrique imposé par le concentrateur portable. Une titration préalable par le médecin prescripteur est nécessaire, afin de déterminer le réglage optimal adapté aux besoins du patient au repos et à l'effort. La titration à l'effort peut être réalisée lors d'un test de marche de six minutes. Le concentrateur transportable SIMPLYGO est fourni avec : - une sacoche de transport avec bandoulière ; - un manuel d'utilisation ; - une batterie rechargeable ; - une alimentation électrique secteur avec cordon ; - une alimentation électrique en courant continu ; - un sac pour accessoires ; - un chariot de transport sur roulettes. Chaque élément est conditionné de manière unitaire. Le kit de transport SIMPLYGO est disponible en complément. Il comprend : - deux batteries rechargeables additionnelle; - un chargeur externe de batterie ; - une sacoche pour humidificateur. La prise en charge est assurée pour la référence 1100403 pour laquelle le mode pulsé " nuit " a été désactivé. Le tarif couvre également les prestations communes énoncées dans les conditions générales d'attribution et la prestation spécifique suivante : le surcoût de consommation d'électricité lié à l'utilisation des concentrateurs fixe et portable à raison de 2,38€ reversé au patient par le fournisseur.

Tarif Hebdomadaire forfaitaire : 77 Euros
Entente Préalable (DEP) : OUI